

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 13/02/2024

Convocation du : 09/02/2024

Le treize février deux mille vingt-quatre à dix-sept heures,
le Conseil Municipal de la Commune de **CAZALIS**, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de **Jean Claude LASSALLE**, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, M DESTRAC, H MARQUETTE, A BALSAMELLI, L AMAURY, F ROUCHALEOU, X DELORT, F SAADOUNI, L ALBERT, N TETARD

EXCUSEE : Sophie BONNIN

SECRETAIRE : Angela BALSAMELLI

ORDRE DU JOUR :

- Baux communaux
- Choix du nouveau locataire de « La Grave »
- Elus RPI
- Portage repas RPI
- Questions diverses

⇒ BAUX COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle que la locataire du logement de « La Grave » est partie.
Son ex compagnon aussi.

Ils ont laissé la maison et l'extérieur dans un état insalubre.

Un vide maison est intervenu ce jour pour débarrasser. Coût de l'opération : 1600 euros.

La société Direct Diagnostics Environnement est passé pour établir le DPE le 09/02 (Electricité, Plomb, surface et ERP). (coût : 360 euros).

Résultat : logement classé énergétiquement en G et en C pour les émissions de gaz à effet de serre.

Si des travaux sont faits, ce diagnostic énergétique peut remonter :

- Isolation
- Electricité
- Mise en place de radiateurs
- Vmc hygroréglable

Monsieur le Maire propose qu'une ligne budgétaire soit ouverte pour faire ces travaux.

Pour le cabinet infirmière, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de résiliation de bail de Mme WAGNER avec remise des clés.

Nous sommes en attente de la résiliation de Mme MICHELOT, deuxième infirmière pour pouvoir établir le DPE et ainsi faire le point sur les travaux à envisager sur ce logement.

La secrétaire s'est renseigné sur la possibilité d'avoir des aides style MaPrimRénov', malheureusement pas d'aide de ce type pour un bailleur type collectivité territoriale.

⇒ CHOIX DU NOUVEAU LOCATAIRE DU LOGEMENT « LA GRAVE » :

Monsieur le Maire présente 2 dossiers de demandeurs pour le bail du logement de « La Grave »

1^{er} dossier : un jeune couple avec 2 enfants (2 ans et 6 mois).

Madame est en reconversion professionnelle (AES : accompagnement éducatif et social) et Monsieur est sans emploi actuellement. Il n'a pas le permis de conduire. Ils ont un préavis de 2 mois et n'ont pas déposé de dossier de demande avec les pièces justificatives.

2^{eme} dossier : un jeune couple avec 1 enfant de 3 ans.

Tous les deux sont en CDI, Madame travaille dans une boucherie à Bazas et Monsieur dans une entreprise de charpente à Saucats. (revenu fiscal : 39 341 euros)

Ils ont fait passer leur dossier (cartes identité, déclarations impôts et quittances de loyer).

Ils sont libres de suite et Monsieur a proposé de faire certains travaux lui-même.

Monsieur le Maire stipulera dans le bail sous quelles conditions ces travaux pourront être effectués par Monsieur avec visite de la commission des bâtiments communaux obligatoire pour valider les travaux effectués et gratuité des loyers si besoin.

Pour rappel, le montant du loyer est de 600 euros mensuel.

A la majorité des membres présents, le conseil municipal VALIDE le 2eme dossier de candidature pour le logement de La Grave.

Il autorise Monsieur le Maire à signer le bail avec les futurs locataires.

Il autorise Monsieur le maire à inscrire les travaux sur le budget 2024 de la commune.

9 POUR et 1 ABSENTION

⇒ ELUS RPI CAZALIS-LUCMAU-PRECHAC :

Suite à un mail reçu par la Présidente du RPI, il manquerait un élu suppléant pour représenter la commune au RPI.

Elus titulaires : Jean-Claude LASSALLE, Angela BALSAMELLI et Sophie BONNIN

Elus suppléants : Francis ROUCHALEOU, Farid SAADOUNI et Leslie LANNOIS

A l'unanimité, les membres du conseil VALIDENT les représentants élus au RPI Cazalis-Lucmau-Préchac comme ci-dessus.

10 POUR

⇒ PORTAGE DES REPAS RPI :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la reprise à temps complet de l'agent technique Michèle PAIROYS, des restrictions ont été émises par le Médecin agréé pour sa reprise et notamment le fait qu'elle ne doit plus porter les containers du service restauration.

Les communes de PRECHAC et LUCMAU ont été averties que dorénavant la commune de CAZALIS n'assurera plus le portage des repas dans chaque école. Un préavis de 3 mois est en cours et en attendant de trouver une solution Claire MALVAT fera le portage jusqu'au 9 avril prochain.

La commune de Lucmau travaille sur le projet d'acheter un véhicule pour faire le portage. Ce véhicule sera financé par le RPI.

QUESTIONS DIVERSES

Site internet

Le site internet est en route. Monsieur le Maire remercie vivement Monique DESTRAC et Farid SAADOUNI pour leur diligence.

Le site est *mairiecazalis33.fr*

Recensement INSEE 2024

Le recensement se termine le 17 février. Quelques logements n'ont pas encore répondu à l'enquête à ce jour.

Réunion préparatoire financière

Une réunion préparatoire financière concernant le prochain vote des comptes administratifs 2023 et budgets 2024 aura lieu le mardi 20 février à 10 heures en salle de conseil.

Sorties classe CM1-CM2

Les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école de Cazalis participeront à des sorties :

- Le 5 avril : journée cross à Toulonne
- Le 8 avril : journée avec médiations de la Forêt d'Art Contemporain et Epona fait son cinéma à St Symphorien et Bourideys
- Les 3 et 4 juin : Sortie avec nuitée au centre de mer d'Andernos les Bains.

Arrêté portant nomination des membres de la réserve communale de sécurité civile

L'arrêté a été établi et envoyé à la Sous-Préfecture pour aval.

Sont désignées par le Maire :

Jean-Claude LASSALLE, Monique DESTRAC, Farid SAADOUNI, Hubert MARQUETTE, Nancy TETARD, Loïc AMAURY, Angela BALSAMELLI, Sophie BONNIN, Leslie LANNOIS, Francis ROUCHALEOU, Guy BRISSE, Stéphane FRAMAZELLE, Jacques BORDES, Céline KLEITZ, Frédéric GRESSE et André CARDOUAT.

Tour CDC

Le tour Cdc sud Gironde aura lieu le samedi 2 mars 2024. Une subvention de 200 euros est demandée aux communes.

34eme tour des écureuils

Le 34^{ème} tour des écureuils passera le 19 mai sur la commune.

Monsieur le Maire répond aux questions diverses posées lors de la dernière séance :

1°) Concernant le raccordement à la fibre, toujours pas de réponse précise.

2°) Les travaux du cimetière et les travaux de réhabilitation du parc à cochons seront inscrits au budget 2024 et en attente de devis.

3°) Les candélabres ont été réparés suite à notre demande d'intervention rapide.

Monsieur le Maire propose de réfléchir prochainement à une diminution de l'éclairage public la nuit (labellisation) ?.

Hubert MARQUETTE demande si la commune a eu des nouvelles du championnat d'aquitaine par le Guidon Macarien.

A ce jour, pas de nouvelles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.